

Mr. Dunkin denied that there was any force in the point of order raised by the member for Chateauguay.

The Speaker ruled that the motion was in order. He could not understand that a holiday was a burden upon the people. (Laughter)

Mr. D. A. Macdonald, seconded by Mr. E. M. McDonald (Lunenburg), moved a six months' hoist.

Before the motion was put in the Speaker's hands,

Sir George E. Cartier suggested that the mover should withdraw, as the member for Richmond had only just taken his seat, and his feeling might soften down as he became more acquainted with hon. gentlemen.

Mr. Mackenzie hoped the Minister of Militia would not exercise any of his seductive acts on the new member for Richmond (Laughter).

Hon Mr. Holton thought it would be better to postpone the measure for the further reason, that the President of the Council was not yet present, and ought to bear a share of responsibility of the measure.

Mr. McDonald (Lunenburg) said if the measure were forced now, he should certainly vote against going into committee. We had already too many holidays, and he was convinced that this Bill, if passed, would give great dissatisfaction in Nova Scotia.

Mr. Chipman had no objection to the people in New Brunswick, Ontario, and Quebec making the 1st of July a holiday, but as for the majority of the Nova Scotians, they would rather make it a day of lamentation. (Laughter) The Nova Scotians felt they were powerless in this House; and if this bill were passed it would only be another proof of it.

Mr. Ferguson said that he had before opposed the Bill. Already there were some 46 or 47 holidays in the calendar, quite sufficient to enable people to enjoy themselves but this public holiday would be, in fact, a day of enormous profit to publicans. A day of idleness such as here proposed had its evil consequences, and as far as he was concerned he would vote for the six months hoist.

Mr. Morris trusted the hon. member would withdraw the Bill, and that the amendment would also be withdrawn.

M. Dunkin ne reconnaît aucune valeur à l'appel au Règlement soulevé par le député de Chateauguay.

M. l'Orateur déclare que la motion est recevable. Il ne comprend pas comment un jour férié pourrait être une charge pour la population. (Rires.)

M. D. A. Macdonald, appuyé par M. E. M. McDonald (Lunenburg), propose un renvoi à six mois.

Avant que la motion soit remise entre les mains de M. l'Orateur,

Sir George-É Cartier propose que l'auteur de la motion se retire étant donné que le député de Richmond est un nouveau venu à la Chambre et qu'il s'apaisera peut-être lorsqu'il connaîtra mieux les députés.

M. Mackenzie espère que le ministre de la Milice n'essaiera pas d'enjôler le nouveau député de Richmond. (Rires.)

L'hon. M. Holton pense qu'il vaudrait mieux reporter cette mesure parce que le Président du Conseil est absent et devrait assumer une part de responsabilité.

M. McDonald (Lunenburg) déclare que si la mesure devait être imposée maintenant, il voterait assurément contre son étude en Comité. Nous avons déjà trop de jours fériés et il est convaincu que, s'il était adopté, ce projet de loi déplairait fort en Nouvelle-Écosse.

M. Chipman est tout à fait d'accord pour que les habitants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec fassent du 1^{er} juillet un jour férié, mais la majorité des habitants de la Nouvelle-Écosse en feraient plutôt un jour de lamentations. (Rires.) Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont l'impression de n'avoir aucune influence à la Chambre et adopter ce projet de loi ne ferait que renforcer cette impression.

M. Ferguson déclare s'être déjà opposé à ce projet de loi. Il y a déjà 46 ou 47 jours de congé par an, ce qui est bien suffisant pour permettre aux Canadiens de se distraire, mais ce jour férié représenterait surtout d'énormes profits pour les aubergistes. Un jour d'oïveté tel que celui-là a des conséquences très fâcheuses et, pour sa part, il votera en faveur d'un report à six mois.

M. Morris est persuadé que le député retirera le projet de loi et que l'amendement sera également retiré.